

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

HORS-SÉRIE

Actes du colloque international

**ÉMERGENCE
ET RECONNAISSANCE**



Volume I - Bouaké, les 03, 04 et 05 Août 2017 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : *administration@perspectivesphilosophiques.net*

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr Donissongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

Allocution du Président du Comité d'Organisation	1
Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....	3
Allocution du Président de l'Université.....	7
Allocution du représentant du parrain.....	11
Avant-propos : Argumentaire.....	13
PLÉNIÈRES.....	15
De quoi émerger ? Une phénoménologie de l'interrogation	
Issiaka-P. Latoundji LALÉYË.....	16
L'émergence : expression du mouvement de la substance libérée en concept	
Augustin Kouadio DIBI.....	37
Cheikh Anta Diop entre nihilisme et reconnaissance ou de la condition de l'émergence globale	
Thiémélé L. Ramsès BOA.....	42
ATELIERS.....	50
SOUS-THÈME I : ÉTHIQUE, ONTOLOGIE ET ALTÉRITÉ.....	51
La crise des migrants ou l'épreuve de la reconnaissance : diagnostic d'une figure immergente de l'hospitalité	
Abou SANGARÉ.....	52
Da-sein comme chemin de l'émergence : du conformisme à l'excellence	
Alexis Koffi KOFFI.....	67
Du penser nietzschéen de l'économie de la connaissance comme socle de l'émergence africaine	
Baba DAGNOGO.....	80
SOUS-THÈME II : CULTURE ET DÉVELOPPEMENT.....	98
Justement l'émergence des états informels d'Afrique	
Assouman BAMBA.....	99
La conscience et la reconnaissance de la complexité comme conditions d'émergence en contexte d'épistémologie postcritique	
Auguste NSONSISSA.....	118
L'éducation chez Platon, socle d'émergence et de reconnaissance anthropocentrées	
Donissongui SORO.....	137
Langues nationales et émergence de l'Afrique noire chez cheikh Anta Diop	
Issaka SAWADOGO.....	155
L'émergence langagière par le français ivoirien, un gage de réconciliation	
Joachim KEI.....	170

SOUS-THÈME III : UTOPIE ET GOUVERNANCE.....	183
La question de l'émergence de l'Afrique dans le roman africain : de l'effet de mode à l'utopie de la reconnaissance identitaire	
David Sézito MAHO.....	184
L'émergence des pays africains entre doute et espoir	
Décaïrd Koffi KOUADIO.....	203
Regards de R. Aron et P. Hassner sur la politique de puissance et l'instabilité	
Nassirou Ounfana IDI.....	218
SOUS-THÈME IV : TECHNOSCIENCE ET PROGRÈS.....	236
Émergence des états postcoloniaux d'Afrique : contre ou par-delà la rationalité technoscientifique ?	
Kouamé YAO.....	237
Le projet cartésien d'une philosophie pratique et le défi de l'émergence en Afrique	
Mahamoudou KONATÉ.....	251
Émergence de la philosophie pratique et reconnaissance chez Descartes : une contribution à l'émergence de l'Afrique	
Marcel Silvère Blé KOUAHO.....	270
Émergence et reconnaissance : lecture bachelardienne du développement par enveloppement	
Stevens Gbaley Bernaud BROU.....	283
SOUS-THÈME V : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....	299
La justice sociale à l'épreuve de l'émergence en Afrique subsaharienne : Rawls et Frazer	
Faloukou DOSSO.....	300
Justice et reconnaissance dans une société pluraliste : les États-nations d'Afrique à l'épreuve de l'émergence	
Marcelin Kouassi AGBRA.....	314

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives*

Philosophiques est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Mesdames, messieurs, honorables invités, en vos rangs, grades et qualités, chers amis de la Presse, chers Étudiants,

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Professeur **Fie Doh Ludovic**, Chef du Département de Philosophie, de l'honneur qu'il nous a fait, à l'ensemble du comité de coordination et à moi-même, de nous avoir confié l'organisation de ce colloque. C'est au nom de cette équipe que j'ai eu plaisir à diriger, et que je remercie, que je prends la parole ce matin pour souhaiter à tous et à chacun la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire et à Bouaké.

Mesdames et messieurs,

Le lieu qui nous accueille pour ces moments de réflexion est l'**Université**. L'essence de cette école supérieure ne peut parvenir à la puissance qui est la sienne que si, avant tout et toujours, les **Départements** qui en constituent les poches d'animation sont eux-mêmes dirigés par le caractère inexorable de leur mission : Éveiller et faire briller la lumière. Mais, y a-t-il meilleure manière de faire briller la lumière que d'organiser un colloque qui, comme le mot lui-même l'indique, est un lieu, une occasion qui fait se tenir ensemble des sachants pour rendre un concept fécond en le questionnant convenablement ? Ainsi, le Département de philosophie, pour l'occasion qu'il offre à toute cette crème de pouvoir s'exprime sur « **Émergence et reconnaissance** », vient pleinement assumer l'obligation qui est la sienne de répondre à l'appel de l'Université.

Mesdames et messieurs,

Permettez qu'à ce niveau de mon propos, j'adresse les sincères remerciements du comité d'organisation à Monsieur le Ministre des Infrastructures économiques, **Docteur Kouakou Koffi Amédé**, notre Parrain, représenté ici par Monsieur **Ekpini Gilbert**, son Directeur de Cabinet, pour son soutien et ses conseils. Je tiens également à remercier Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le **Professeur Bakayoko-Ly Ramata**, représenté ici par le **Professeur Bamba Abdramane**, Directeur de la recherche au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ses encouragements.

Chers participants, le comité d'organisation a travaillé avec engagement et dévouement pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. Mais malgré cet engagement et cette volonté des imperfections pourraient être constatées. Je voudrais, au nom du comité d'organisation, solliciter votre indulgence pour ces faiblesses liées certainement à la finitude de l'homme.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à une messe de la parole. Et de la parole le sage Abron, **Kwabenan Ngboko**, dit:

« **Kasa Bya Kasa. Kasa Yè Ya. Kasa Kasa a. Kasa Krogon** », qui se traduit comme suit :

« Toute parole est parole. Parler est facile et difficile. Qui veut parler, doit parler clair, bien, vrai ». Puisse la transcendance permettre à chacun de parler **clair, bien et vrai**.

Je vous remercie

Monsieur Abou SANGARÉ
Maître de Conférences

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Monsieur le Directeur de la recherche, Professeur Bamba Abdramane, Représentant
Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
Professeur Bakayoko-Ly Ramata,

Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur Ekpini Gilbert, représentant le M. le
Parrain, le Ministre des infrastructures économiques, Docteur Kouakou Koffi Amédé,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara

Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société

Mesdames et Messieurs les Doyens des UFR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs de Départements

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs, chers collègues,

À nos invités et collègues venus du Burkina Faso, du Sénégal, du Congo
Brazzaville, du Niger, de la France et des universités ivoiriennes,

Chers étudiants,

Chers représentants des organes de presse,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, avant tout propos, en ma double qualité de chef de
Département et de Directeur de Publication de la revue *Perspectives Philosophiques*, de
remercier très sincèrement Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, Le Professeur Bakayoko LY-Ramata, pour avoir accepté la
présidence de ce colloque.

Cette rencontre scientifique est organisée sous le parrainage du ministre des
infrastructures économiques, Docteur KOUAKOU Koffi Amédé. Si nous sommes en
ces lieux ce matin, c'est grâce à sa sollicitude, son esprit d'ouverture et son désir de
voir la réflexion se mettre au service de l'homme, de la société.

Nos remerciements vont également aux autorités de notre université, notamment au Président, le Professeur Lazare Marcellin POAME, pour l'appui institutionnel, à Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société, Professeur Azoumana OUATTARA pour ses conseils et encouragements,

Nos remerciements vont enfin au Comité d'organisation de ce colloque et à tous ceux qui ont effectué le déplacement à Bouaké, témoignant ainsi leur intérêt pour la chose scientifique, à toute la presse, venue couvrir cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, lorsque qu'une après-midi de 2015, à notre bureau, le Professeur Kouakou et moi, entourés des collègues, membres du comité de rédaction de la revue *Perspectives Philosophiques*, envisagions d'organiser un colloque international, parce que convaincus que le monde universitaire ne peut vivre sans ce type de rencontres, nous étions loin, bien très loin de penser que ce moment réunirait aujourd'hui ces illustres invités que vous êtes, autorités administratives et politiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant d'horizons divers.

Deux motivations ont été à l'origine du choix de thème de ce colloque.

Nous sommes des universitaires, mais citoyens d'un pays. Il est de notre devoir de penser notre société. Nous le savons tous, l'émergence, en Côte D'Ivoire, est promue et sous-tend la gouvernance actuelle. Il nous revient d'accompagner le politique dans sa quête d'un bien-être du citoyen. Platon, dans la *République*, révèle que le désordre social apparaît quand chacun ne respecte pas sa fonction. Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais des penseurs voulant apporter leur contribution à la quête du plein épanouissement de l'homme, de tout homme. Nous le ferons dans le respect du jeu intellectuel et de l'éthique universitaire. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la dimension sociale de l'émergence.

En ce sens, il s'agira d'apporter un éclairage sur les enjeux de l'émergence qui semblent se résumer en des chiffres, en des termes économétriques, au point de penser qu'un pays émergent se caractérise par un accroissement significatif de son revenu par habitant. Et pourtant, l'émergence n'est pas uniquement cela, c'est pourquoi nous mettons ce concept en rapport avec la reconnaissance. Expression d'un besoin de visibilité, de respect, de dignité que chacun estime dus, la reconnaissance semble bien être la condition de l'épanouissement du sujet ou du groupe, et son aptitude à participer

à la construction de la vie publique. Il s'agira de voir, pendant ce colloque, si l'émergence peut s'accommoder du déni de reconnaissance.

Pour notre génération prise, en effet, dans le vertige de la rationalité instrumentale, dans une société de plus en plus atomisée, caractérisée par l'oubli de la reconnaissance, qu'il soit individuel, fondé par le sujet universel de type kantien d'approche honnetienne, ou collectif, culturel ou politique de la perspective de Charles Taylor, symptôme d'un monde aplati, en quête d'une autodétermination anthropocentrique incertaine, il est impérieux de repenser notre rapport aux autres mais à nous-mêmes. Dans notre société technocapitaliste et totalitaire caractérisée par l'uniformisation des cultures et des comportements, en effet, il n'est pas aisé pour l'individu d'entretenir des rapports véritablement humains et vrais avec lui-même et avec autrui. Inscrit dans une logique capitaliste, l'homme semble agir désormais par calcul rationnel de ses intérêts, observateur à distance du jeu des forces et des chances de gains, loin de toute empathie avec les autres humains. Ce rapport froid et désenchanté au monde consiste à traiter ce monde et les êtres qui l'habitent comme des objets. Cette réification va jusqu'à la fragilisation de l'auto-reconnaissance. La réification comme telle est un oubli de la reconnaissance qui ne peut être réparé que par le ressouvenir d'une existence avec les autres en société. C'est pourquoi, il convient de convoquer l'émergence au tribunal de la raison critique.

Ce colloque a pour ambition de :

- Discuter et débattre autour de sujets relevant du social, de l'éthique, des droits de l'homme et de la culture ;
- Présenter, dans une approche systémique les conditions de l'émergence ;
- Mettre en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire dans la recherche de l'émergence ;

Nous voulons alimenter le débat, faire de ce moment un lieu d'incubation de la décision politique, c'est-à-dire permettre au politique de faire un choix éclairé.

Mesdames et Messieurs, au sortir de ce colloque, nous comprendrons aussi certainement que la philosophie ne consiste pas à tenir des discours oiseux de types à hypostasier les conditions sociales d'existence de l'homme. En ce sens, les Francfortois, notamment Adorno affirme que si la philosophie ne veut rester à la remorque de l'histoire,

elle doit suspecter tout le réel. La philosophie est plus qu'un passe-temps pour des intellectuels qu'on qualifierait de désœuvrés. Ce colloque est un appel à la communauté, un appel à sortir de notre particularité pour retrouver le cosmos des éveillés, qui est pour nous le monde de la pensée, devant projeter sa lumière sur l'univers traversé pas les avatars de la modernité. Ce rôle sociétale de la philosophie convaincra certainement nos autorités afin d'ouvrir le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly. Annoncé depuis au moins quatre ans, ce Département, malgré le nombre de docteurs en philosophie y affectés, n'existe pas encore.

Je vous remercie

Monsieur Ludovic FIE DOH

Professeur Titulaire

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Représentant du Ministre des Infrastructures économiques,
Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,
Monsieur le représentant du Préfet de Région,
Monsieur le représentant du Président du Conseil régional,
Monsieur le Maire de la Commune de Bouaké,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'UAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Directrice du CROU,
Madame et Messieurs les Doyens des UFR,
Messieurs les Directeurs de Centre,
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,
Mesdames et Messieurs les Chefs de département,
Madame et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,
Chers collaborateurs du personnel administratif et technique,
Chers étudiants,
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir partagé par tous les acteurs de l'Université Alassane Ouattara que je prends la parole, ce matin, à l'occasion du colloque international sur la thématique de l'émergence en lien avec la Reconnaissance, organisé par le Département de philosophie.

L'effectivité de ma joie singulière est structurée par l'idée que le Département de Philosophie de l'Université Alassane Ouattara continue de faire jouer à ses principaux animateurs le rôle qui doit être le leur, à savoir celui de toujours passer au crible de la

pensée critique les idées, les concepts à visée développementaliste, marqués du sceau de l'ignorance, de la connaissance approximative ou d'une vulgarisation brumeuse.

C'est le sens qu'il me plaît de donner à ce colloque dont je salue la tenue à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara, car il permettra certainement de mettre au jour et à jour la complexité du concept d'émergence, ses dimensions et ses usages multiples, perceptibles à travers les discours politiques, les débats de salon et les rencontres scientifiques. Qu'est-ce que l'émergence ? Telle est la question inévitable à laquelle ce colloque devra donc répondre.

Pour ma part, une appréhension globalisante du phénomène me permet d'affirmer que si le concept a bien évolué depuis son émergence au début du 20ème siècle, il apparaît à la conscience de l'analyste averti comme un mouvement ascendant, porté par une totalité cohérente et conquérante, orientée vers une fin économiquement et socialement désirée. L'émergence est un élan construit et constant préparant à un saut qualitatif. D'un point de vue sociétal, elle suppose et présuppose une double modernisation, celle des infrastructures et des institutions.

Autrement dit, nous attendons de ce colloque une bonne archéologie du concept d'émergence, affranchi des premières ébauches des émergentistes. Ce sera l'occasion de prémunir ce dernier contre les extrêmes de l'émergentisme technocratique et du logocentrisme émergentiste.

En effet, en ses dimensions ontique et ontologique, l'émergence peut donner lieu à des usages allant du technocratique au logomachique en passant par l'économocentrique et le propagandiste. Elle doit, de manière impérieuse, se distinguer des notions connexes, susceptibles de la rendre brumeuse, notamment la résurgence et la jactance qui sont en fait des surgissements erratiques.

C'est pourquoi, nous attendons également de ce Colloque une consolidation sémantique impliquant le polissage du concept d'émergence sans polysémie rébarbative afin de faire émerger poliment une mentalité neuve, novatrice et constamment innovante sous-tendue par un besoin rationnel de reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, l'émergence étant la chose la mieux partagée dans tous les pays en développement dont les citoyens aspirent à un mieux-être, cette mentalité

nouvelle devra s'incarner dans un nouveau type de citoyen, caractérisé par le respect polyforme et exemplaire, transcendant les frontières de l'anthropos et avec la force du besoin de reconnaissance, porté sur les fonts baptismaux par la dernière figure de l'École de Francfort, Axel Honneth.

La consolidation sémantique dont il est ici question devra s'accompagner d'une vulgarisation scientifique du concept d'émergence. Ce type de vulgarisation doit permettre de sortir le vulgaire de sa minorité au sens kantien du terme et de son ignorance pour le réconcilier avec les valeurs fondatrices de l'Émergence sociale parmi lesquelles le sens du civisme et le culte du travail.

Fort heureusement, la Côte d'Ivoire, consciente du poids des impondérables susceptibles de peser lourdement sur sa marche vers l'émergence, a adopté la voie prudentielle, plus réaliste, celle qui recommande de fixer un horizon et non une date. D'où l'expression « horizon 2020 » qui traduit une temporalité élastique et raisonnable.

Mesdames et Messieurs, je voudrais, à ce stade de mon propos, adresser les remerciements de l'Institution à Monsieur le Président de la République et à son gouvernement pour avoir pris la pleine mesure du défi que constitue l'émergence pour tous les pays africains en voie de développement, en situation de mal développement ou en passe d'être développés.

Je tiens également à remercier spécialement Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. En effet, sous la houlette de notre Ministre de tutelle et des acteurs des Universités, l'on assiste à une mue de l'Enseignement supérieur, appelé à apporter sa contribution à la marche de la Côte d'Ivoire vers l'Émergence. J'en veux pour preuve ce colloque dont je félicite les initiateurs et les organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir, sur le sol de l'UAO, les enseignants-chercheurs et les experts nationaux et internationaux susceptibles de débroussailler le terrain toujours en friche de l'Émergence.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer ma profonde gratitude au Représentant du Ministre des infrastructures, Monsieur Gilbert Ekpini, porteur d'un précieux message de la part du Ministre Amédé Koffi Kouakou, au Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Bamba qui, bien qu'averti à la dernière minute, a tenu à effectuer le déplacement. Permettez enfin que j'exprime ma

gratitude aux Autorités de la ville de Bouaké. Je pense précisément au Préfet Konin Aka dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, au Président du Conseil régional, Monsieur Jean Kouassi Abonouan, pour sa sollicitude constante et au Maire Nicolas Djibo, notre partenaire exemplaire. Je n'oublie pas tous ceux qui ont accepté (étudiants, travailleurs, hommes politiques), ce matin, de consacrer une partie de leur temps à l'Émergence philosophiquement interrogée.

Je vous remercie

Professeur Lazare POAMÉ

ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DU PARRAIN

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, vous exprimer les sincères regrets du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des Infrastructures Économiques, de n'avoir pas pu personnellement être présent à cette cérémonie d'ouverture, en tant que parrain de ce Colloque de la pensée philosophique sur le thème « Émergence et Reconnaissance ».

C'est donc un réel honneur, pour moi, qu'il m'ait désigné pour le représenter à ce colloque, en présence des plus hautes sommités de la réflexion philosophique de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

L'Émergence ! Voici un concept qui est aujourd'hui entré dans le vocabulaire de tous les ivoiriens et qui est devenu, pour certains, simplement un slogan politique ; au point où ce terme, qui est sensé traduire, avant tout, un niveau de développement économique et social, est galvaudé du fait d'une utilisation à tort et à travers.

Par ailleurs, l'une des difficultés majeures de nos pays, dans l'approche socio-économique du concept de l'émergence, est de définir le référentiel par rapport auquel s'apprécie le niveau de développement. En somme, par rapport à quel pays doit-on comparer le niveau de développement économique et social de nos États afin de savoir s'ils sont émergents ou non ; d'où la notion de « Reconnaissance » !

En un mot, quelle entité est habilitée à reconnaître l'Émergence ? Sur quelles bases s'établit cette Reconnaissance et comment se décerne cette Reconnaissance ?

Mesdames et Messieurs,

Il ressort donc, de ce bref examen du concept de l'émergence, que le thème « Émergence et Reconnaissance » retenu pour votre colloque qui s'ouvre ce jour est des plus pertinent et d'actualité.

En effet, pour reprendre la célèbre pensée de Boileau, « **Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément** »,

Si donc le concept de l'Émergence est mieux compris et donc mieux conçu pour nos pays, il s'énoncera clairement en termes d'une meilleure orientation des politiques

de développement sociales et économiques ; et les mots pour le dire, c'est-à-dire leur explication à nos populations, seront plus aisés parce que ces populations verront concrètement les impacts de ces politiques dans leur quotidien.

Éminents et distingués Professeurs !

Lorsqu'autant de Maîtres du penser sont réunis, moins longs doivent être les discours afin de laisser place à la libre expression du savoir.

Je voudrais donc clore mes propos sur ces mots et déclarer, au nom du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des infrastructures Économiques, ouvert le Colloque « Émergence et Reconnaissance ».

Je vous remercie !

Monsieur Gilbert EKPINI,

Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Économiques.

AVANT-PROPOS : ARGUMENTAIRE

Plus qu'un vocable, le concept d'Émergence se pose, dans les pays en voie de développement, comme un objectif à atteindre *hic et nunc*. Le flux temporel qui semble le porter à l'horizon se spatialise à l'aune des aspirations et des potentialités économiques de chaque État. La Côte d'Ivoire l'attend de 2020 ; le Sénégal, de 2025 ; le Cameroun, de 2035, etc. Et contre Lamartine, chacun murmure : « Ô temps, accélère ton vol ! ».

On parle d'émergence, concept introduit par les économistes de la Société financière Internationale (SFI) dans les années 80, pour désigner initialement les pays en pleine croissance et qui mériteraient la confiance et la reconnaissance des investisseurs privés, mobilisant ainsi les ressources pour le financement des différents programmes et projets. L'émergence correspond à un début d'industrialisation, de croissance forte et durable, et de modernisation des institutions de l'État.

Si l'émergence est devenue le leitmotiv du discours politique désormais indissociable de l'économie, c'est parce qu'elle semble s'inscrire dans un dualisme ontologique avec la reconnaissance. La dynamique de l'intersubjectivité pose au moi la réalité de l'autre comme un autre moi qui s'offusque des formes aliénantes. Elle traduit aussi le retour à l'autre, dans l'ordre du symbolique, de ce dont on lui est redevable.

Ainsi, le statut de pays émergents se manifeste aux États sous-développés comme le gage de leur reconnaissance non seulement en tant qu'espaces d'opportunité renvoyant au devoir de reconstruction, mais aussi en tant qu'entités-sujets devant bénéficier, en raison de leurs performances économiques, de l'estime et de la confiance des investisseurs internationaux. Estime, confiance et respect, c'est d'ailleurs en ces termes que Honneth marque le renouveau du concept de Reconnaissance. Cette reconnaissance, en tant que valeur significativement proche des valeurs de considération et de récompense, est aussi celle des populations exigeant de plus en plus une redistribution équitable des richesses.

En outre, la dialectique entre émergence et reconnaissance est interactive et signifie, de ce fait, que la reconnaissance peut fonder et légitimer l'émergence, qu'elle peut la catalyser et l'entretenir. Dès lors, saisir l'émergence unilatéralement, c'est la dévoyer, la galvauder, et c'est ignorer son lien irréductible, originel et non-monnayable avec la Pensée. Aussi est-il nécessaire de la saisir dans la pleine mesure de son être, de

son essence pour mieux articuler sa relation avec le devoir de reconnaissance. N'est-il donc pas venu le moment de la reconnaissance si tant est que les pays émergents sont ceux dans lesquels les niveaux de bien-être des populations, les taux substantiels des opportunités d'emploi convergent vers ceux des pays développés ? Quelles sont les réflexions et actions à mener pour rendre compatibles les concepts d'Émergence et de Reconnaissance ?

C'est pour répondre à cette convocation du penser, que le Département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara a choisi de mobiliser la réflexion autour du mécanisme d'osmose et de dialyse entre Émergence et Reconnaissance à partir des sous-thèmes suivants :

- Éthique, Ontologie et Altérité
- Culture et Développement
- Gouvernance politique et Utopie
- Technosciences et Progrès
- Économie et Société.

LA CRISE DES MIGRANTS OU L'ÉPREUVE DE LA RECONNAISSANCE : DIAGNOSTIC D'UNE FIGURE IMMERGENTE DE L'HOSPITALITÉ

Abou SANGARÉ

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

abou_sangare02@yahoo.fr

Résumé :

L'homme est, par nature, un migrant. La manifestation de cette nature est, dans le contexte mondial actuel, dominé par l'immigration économique et le regain du nationalisme, contrariée par les États convoités, confrontés à des situations d'urgence, à des migrations massives dont ils ne savent que faire. Cette situation qu'on appelle « la crise des migrants », qui fait s'effondrer l'hospitalité politique, mérite d'être diagnostiquée pour un meilleur traitement de la question migratoire. C'est à cette tâche que se livre cette contribution qui entend, après le diagnostic posé, proposer la thérapie nécessaire à la re-émergence de cette figure de l'hospitalité en ruine.

Mots-clés : Bienveillance, Droit, Éthique, Hospitalité, Immergence, Migrants, Politique Reconnaissance.

Abstract :

Human being is by nature a migrant. The manifestation of this nature is, in the current global context dominated by economic immigration and the revival of nationalism, thwarted by the coveted states, confronted with emergency situations, massive migrations of which they do not know what to do. This situation, known as the "migrant crisis", which breaks down political hospitality, deserves to be diagnosed for better treatment of the migration issue. It is to this task that this contribution, which after the diagnosis has been made, proposes the necessary therapy for the re-emergence of this figure of ruined hospitality.

Keywords: Benevolence, Right, Ethics, Hospitality, Immergence, Migrants, Policy, Recognition.

Introduction

S'il est un sujet qui ne peut être tenu en marge des réflexions sur « Émergence et reconnaissance », c'est bien celui de l'immigration. Dans l'analyse de ce phénomène, l'argument de la reconnaissance est constamment mobilisé, mais différemment, par les deux hôtes en présence : les hôtes accueillis ou à accueillir et les hôtes accueillants. Les premiers, candidats au départ, l'allèguent pour évoquer un manque de lisibilité sociale

qui les pousserait à l'exode, et les seconds pour rappeler des soucis d'indépendance civile, de chômage, de difficultés économiques et de sécurité qui ne peuvent pas permettre l'accueil. Pourtant, selon E. Kant (1985, p. 63), la migration relève « d'un droit universel né de la forme sphérique de la terre qui oblige les hommes à se supporter les uns à côté des autres ». Ce droit, formellement matérialisé par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui, en son article 13 stipule que « toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État » reste, sur le terrain pratique, un simple acte déclaratoire puisqu'il n'est pas, aujourd'hui, de pays où ne se développe de politique de fermeture des frontières.

Ces politiques, qui mettent en hibernation la reconnaissance kantienne d'un droit à l'hospitalité, demandent une réflexion critique et serrée sur les causes de l'immersion croissante de l'hospitalité politique, c'est-à-dire celle que doit porter la puissance souveraine. Cette réflexion, qui doit conduire à l'identification de la cause de cette ruine, doit être orientée et guidée par les questions suivantes : de quoi l'hospitalité politique souffre-t-elle au point qu'elle rentre, de moins en moins, dans le vécu des États ? Et, pourquoi souffre-t-elle de ce mal qui met à mal la reconnaissance du migrant comme étranger ? La réponse à ces questions qui constituent le socle interrogatif de cette contribution ne peut se donner de façon abrupte et immédiate. Elle requiert d'autres questions subsidiaires dont la chandelle illuminera la voie du penser. Ainsi, si le migrant fait l'objet de méfiance, n'est-ce pas parce qu'il est perçu, dans l'univers protectionniste dominant, comme un barbare, un potentiel terroriste qu'il faut tenir à distance ? Et pourquoi les États mobilisent-ils, de plus en plus, les politiques du refus, comme réponse à l'exigence d'hospitalité commandée par la présence des migrants sur leur sol ?

Ces questions dont l'objectif est de penser cette souffrance aux fins de la panser seront analysées, conformément au mode dialectique, propre au procès du concept, selon un rythme ternaire. Sera analysée, dans un premier temps, l'immigration économique, la forme d'immigration qui souffre le plus du déni de droit ou de reconnaissance. Dans la deuxième partie, il sera question des impulsions hospitalières suscitées par l'éthique et portées par des anonymes pour accueillir les migrants là où les politiques du refus qui font s'effondrer la bienveillance républicaine ne se soucient que des questions sécuritaires. Enfin, la troisième partie sera consacrée à l'examen des

conditions d'un retour à la bienveillance républicaine en effondrement pour que l'hospitalité soit restituée à son sens cosmopolitique en réconciliant éthique et politique.

1. La migration en contexte d'immigration économique : crise de reconnaissance d'un droit ontologique

L'attitude migratoire fait partie de l'être de l'homme. L'être humain a toujours une propension à la migration, non parce qu'un séjour prolongé en un même lieu serait pour lui une source frustrante d'ennui, mais parce qu'il y a toujours, chez lui, le désir et l'espoir de trouver mieux ailleurs. Cette attitude ontologique a reçu chez Kant, qui la fait reposer sur un argument géographique, la formulation institutionnelle la plus élaborée. Selon ce philosophe, la migration est un droit fondé sur la sphéricité de la terre et l'appartenance de celle-ci à tous les hommes. Ce droit que peut invoquer l'étranger est, dit-il, « le droit qu'a tout homme de se proposer comme membre de la société, en vertu du droit de commune possession de la surface de la terre sur laquelle, en tant que sphérique, ils ne peuvent se disperser à l'infini » (E. Kant, 1985, p. 62). Cette formulation, qui conserve l'argument central du cosmopolitisme moral, fonde apparemment le droit quasi absolu de migrer. Mais, ce droit ne peut, selon Kant, servir de justification pour un droit d'établissement acquis d'avance.

La question sous-jacente suscitée par cette prudence de celui dont la philosophie fournit les éléments les plus précis pour la défense d'un devoir d'hospitalité, est de savoir si sa construction permet de défendre un véritable droit d'être migrant. Le migrant peut-il entrer dans le schéma kantien de l'hospitalité ? Cette question, qui a fait, de notre part, l'objet d'un article que nous avons proposé à la revue *Le caïlcedrat*¹, ne sera, ici, que furtivement abordée. Il convient donc de revenir, au plus vite, à notre sujet. Et la question qui va orienter ce retour est la suivante : demander un droit d'hospitalité, un droit d'accueil ne suppose-t-il pas, au moins, la satisfaction d'un droit préalable : celui de départ ? Ainsi, le traitement de la question de l'immigration ne peut faire valoir toute son énergie de rationalité sans une part accordée à son autre : l'émigration ; puisque demander à être accueilli suppose, au moins, qu'on a satisfait à l'exigence d'un

¹ Le *Caïlcedrat* est une revue canadienne de Philosophie, Lettres et Sciences humaines dont les champs de recherche sont les études canadiennes et africaines. Cette revue a lancé en mars 2017 un appel à contribution sur l'immigration. À l'occasion de cet appel, nous avons proposé un texte intitulé « Le migrant africain dans le dispositif kantien de l'immigration », dans lequel nous avons donné ce qui pourrait être le point de vue de Kant sur l'immigration économique.

droit de départ. Écoutons Kant à ce propos : « Le sujet, même considéré comme citoyen, a le droit d'émigrer ; en effet, l'État ne saurait le retenir comme sa propriété ». (E. Kant, 1994, p. 161). Mais qu'est-ce qui fonde ce droit d'émigrer chez Kant ? Ce droit, pour en comprendre le fondement, doit être situé, ainsi que le suggère Stéphane Chauvier, dans sa théorie du contrat social.

Selon Kant, les individus scellent leur commune appartenance à un État par un contrat ; mais ce contrat, supposé être la démarche libre d'un sujet qui choisit d'appartenir à une communauté politique pour sortir de l'état de nature où les libertés sont toujours susceptibles de s'anéantir réciproquement, ne fait de personne une propriété de l'État. « La libre adhésion qui est le principe et le critère de légitimité de ce contrat est aussi logiquement, ce qui permet à un sujet non pas de rompre le contrat, mais de se retirer de cette alliance pour aller en nouer une autre ailleurs » (E.-M. Mbonda, in R. Chung et G. Nootens, PUM, 2010, p.202). Mais, quel sens cette reconnaissance de l'émigration comme droit peut-il revêtir si l'immigration ou l'acceptation dans un autre pays n'est pas possible ?

Les principes qui font de l'émigration un droit sont aussi ceux qui prescrivent au prince non pas le devoir mais le droit de favoriser l'immigration et l'établissement des étrangers, quitte à l'assortir de conditions, parce que faire droit à l'émigration, c'est dialectiquement ouvrir des possibilités pour ceux qui s'y engagent de s'établir ailleurs. Et pour Kant, la véritable condition de l'ouverture du pays aux étrangers, c'est la préservation des intérêts des populations. Pour lui, chaque État a, en principe, le devoir d'assurer la protection de la communauté politique sur laquelle s'exerce sa souveraineté contre deux types de menace : la menace interne, qui pourrait résulter des dissensions entre les citoyens, d'un conflit exacerbé de libertés, et la menace extérieure, qui pourrait provenir d'un autre État ayant des visées conquérantes. Tant qu'il n'est pas démontré qu'un étranger vient en ennemi, il doit avoir au moins la possibilité d'entrer en communauté avec les populations d'accueil. Il ne peut être refusé que si sa liberté et ses droits sont susceptibles d'entrer en contradiction avec ceux des autres.

La présence du migrant en terre étrangère représente-t-elle une véritable menace pour le pays d'accueil ou est-elle une menace fabriquée, liée à une idéologie nationaliste ? Les attentats perpétrés par des immigrés comme Mohamed Méra, Amedy Coulibaly, Salah

Abdeslam qui, pourtant, avaient donné la preuve d'une parfaite intégration dans le pays d'accueil, démontrent toute la difficulté à saisir l'intention de tous ceux qui frappent aux portes de pays étrangers. Ainsi, un minimum de prudence et de précaution doit être observé dans l'ouverture. C'est certainement à cela que répond la balise kantienne de la visite : seul droit dont peut bénéficier un étranger. Le visiteur, parce qu'il reste membre de sa société de départ et peut y retourner une fois sa visite terminée, ne devrait pouvoir constituer une menace pour les populations hôtes. Cette distinction entre étranger de visite et étranger d'installation, par laquelle Kant introduit une limite au droit d'être étranger et accorde à l'État le droit d'accepter ou de refuser tout arrivant est, pour nous, la source scientifique du déni de reconnaissance au droit d'être migrant.

Il y a, aujourd'hui, une déchéance de l'étranger, qui repose sur cette distinction kantienne et qui a créé une nouvelle sensibilité rompue à l'exclusion du misérable beaucoup plus qu'à son accueil. Partout, dans le monde, des murs et des séparations sont érigés ; on fait prévaloir la réponse sécuritaire ou régaliennne qui, d'état d'urgence en renforcement des frontières, amplifie une rationalité du contrôle au détriment de toute pratique d'accueil. En 2005, a été créée une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne : Frontex. Derrière cette abréviation inspirée du français « frontières extérieures », se cache un organisme extrêmement dynamique dont la tâche est de rendre plus efficace et plus réactive la surveillance des frontières extérieures de l'Union. Ce processus, émanant de réflexions inductives qui, sur une base probabiliste, tentent de proposer des lois générales à partir de faits particuliers, renforce la prérogative des États-nations et met définitivement à mal l'idéal d'une ouverture à l'autre, d'un mélange bienheureux ou d'une coexistence pacifique des uns et des autres. Il ruine ainsi définitivement l'idéal cosmopolitique des Lumières, que Kant avait forgé en 1796 en faisant apparaître la visite comme un droit humain fondamental. « L'hospitalité signifie ici le droit qu'a l'étranger à son arrivée dans le territoire d'autrui, de ne pas y être traité en ennemi. On peut ne pas le recevoir si cela n'entraîne pas sa ruine ; mais on ne doit pas se montrer hostile envers lui aussi longtemps qu'il se tient paisiblement à sa place » (E. Kant, 1985, p. 62). La durée de la visite n'a pas d'importance pour Kant. Le philosophe est resté muet sur cette question parce qu'elle est, selon lui, un acte empirique qui relève

d'une décision d'administration. C'est, sans doute, cette dimension administrative que les services visa gèrent aujourd'hui. Le temps d'une visite peut être long ou court.

Tant que le visiteur n'a pas exprimé le vœu de s'établir, il doit continuer à jouir de ce droit qui appelle nécessairement le principe d'hospitalité universelle. Mais, si la visite est un droit dont le motif et la durée restent indéterminés, comment alors la refuser au migrant qui n'exprime pas, a priori, un désir d'établissement ? Combien de migrants ne se sentent-ils plus membres de leurs sociétés d'origine ? La liberté s'exprimant activement, selon Hobbes, dans les domaines qui n'ont reçu aucune codification, le mutisme de Kant sur l'aspect économique-social de l'immigration, pour ne considérer que son aspect politique, ne devrait-il pas, paradoxalement, être un gage scientifique qui fasse droit à l'immigration économique ? Si l'accueil est prévu pour le persécuté politique, comment comprendre son refus au migrant qui se sent tout aussi persécuté que le premier ? « Le danger doit-il être susceptible de causer la mort de façon directe, violente comme dans le cas d'une catastrophe naturelle ou d'une guerre, pour être pris au sérieux ? Ne peut-on pas considérer comme dangereuse la situation de dénuement dans laquelle se trouvent certaines personnes, et qui pourrait susciter un désir de partir ? » (E.-M. Mbonda, in R. Chung et G. Nootens, PUM, 2010, p. 207). Ces ontologies différenciées, aussi présentes que paradoxales, ne privent-elles pas le migrant de ce droit fondamental de départ et d'hospitalité ?

2. Le migrant dans les ontologies différenciées : l'hospitalité entre expulsion politique et impulsion éthique

Selon C. Rodier et C. Portevin (2016, p. 14), « Migrant n'est pas une catégorie juridique. Le terme désigne simplement les personnes qui, par choix, nécessité ou contrainte, quittent leur pays pour aller s'installer dans un autre pays ». En l'état actuel de la législation internationale, le migrant ne peut faire valoir aucun droit à l'accueil parce qu'il n'est reconnu par aucune convention. Il en va autrement du réfugié.

Réfugié est un statut encadré par la convention de Genève de 1951 qui définit les obligations légales des États qui l'ont ratifiée. Les systèmes des pays signataires sont organisés en références à cette convention. Selon ce texte, toute personne apportant la preuve qu'elle a subi ou craint de subir des persécutions dans son pays peut bénéficier d'une protection dans l'État où elle en fait la demande » (C. Rodier et C. Portevin, 2016, p. 14).

La convention de Genève ne parle pas seulement d'Asile politique ; son champ, plus large, va au-delà de cette sphère. Elle vise à protéger les personnes menacées de

persécution du fait de leurs opinions politiques, mais aussi de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leur appartenance à un certain groupe social. Une différence est ainsi établie entre les vies dignes d'être accueillies et celles à expulser parce que ne relevant d'aucune juridiction internationale. Mais, comment, dans l'afflux massif des arrivants, identifier et distinguer ceux qui méritent l'hospitalité de ceux qui ne la méritent pas ? L'approche hotspot répond à cette préoccupation. Les « hotspots » sont des lieux d'enregistrement et d'identification des arrivants, devenus des lieux de détention, installés en urgence aux frontières de l'Union Européenne, spécialement en Italie, en Grèce et en Hongrie, pour les trier, donnant vie à cette distinction entre réfugiés et migrants. Les hotspots établissent « un tri entre les vies qu'ils laissent vivre et les vies qu'ils expulsent. Une hiérarchie ne peut alors manquer de s'établir qui compromet l'idée de l'hospitalité universelle » (G. Le Blanc et F. Brugère, 2017, pp. 156-157). Le hotspot se voue à être à la fois un lieu d'accueil chargé de mettre en œuvre la relocalisation de ceux qui sont reconnus comme ayant droit au statut de réfugié et un lieu de détention pour les migrants appréhendés comme irréguliers et assignés à résidence avant expulsion. Dans un tel contexte, le réfugié est le beau nom de l'étranger apatride, et le migrant, le nom injurieux qui invalide, par avance, l'existence de quelqu'un. C'est pourquoi, le média qatari Al Jazeera avait annoncé qu'il n'utiliserait plus le terme migrant pour qualifier la crise méditerranéenne dans la mesure où ce terme, parapluie, est devenu dans le vocabulaire politique un outil péjoratif qui déshumanise et ôte la voix à des personnes qui souffrent.

Le réfugié, c'est celui qui, après identification et enregistrement des données biométriques, est placé en procédure de transfert pour être relocalisé dans un autre pays ou admis comme demandeur d'asile, et le migrant, celui qui, après avoir subi les mêmes formalités, est soumis à une procédure d'expulsion pour entrée irrégulière. Mais la loi de l'hospitalité consiste-t-elle à interroger l'arrivant, à l'identifier avant de l'accueillir? Commence-t-elle par les questions « comment t'appelles-tu ? », « d'où viens-tu ? », ou par l'accueil sans question ? La loi de l'hospitalité, la loi formelle qui gouverne le concept général d'hospitalité n'exige-t-elle pas que j'ouvre « mon chez moi »² pour accueillir aussi bien l'étranger pourvu d'un nom de famille, d'un statut social ou

² Nous empruntons cette expression à Derrida pour qui elle désigne la demeure, le lieu de séjour familial.

juridique que l'autre absolu, inconnu, anonyme sans lui demander ni réciprocité ni même son nom ?

La loi de l'hospitalité commande d'aller au-delà des lois de l'hospitalité qui, par les ontologies différenciées ou les distinctions qu'elles opèrent entre les arrivants, élisant certains à l'accueil et condamnant d'autres à l'expulsion, accréditent l'idée que toutes les vies n'ont pas la même valeur. Nos sociétés, trop souverainistes, sont trop habituées à analyser la souveraineté nationale en termes d'expulsion pour comprendre que la société est, pourtant et malgré tout, traversée, dans le même temps, et à une autre échelle, par une impulsion qui surmonte l'état de répulsion du migrant. Il n'est qu'à voir l'impulsion hospitalière née, au niveau de la société civile, de ces ontologies différenciées, contraires à la loi inconditionnelle de l'hospitalité.

La figure de l'altérité radicale des exilés est combattue par l'hospitalité quotidienne des bénévoles et des associations qui prennent soins de Calais [...]. Venir bêcher à Calais, venir soigner à Calais, venir enseigner l'anglais à Calais, ou le français, c'est prendre soins des migrants mais aussi dans le même temps de leurs formes de vie. Plus encore, c'est finir par faire monde commun en établissant un lieu de vie où il devient impossible de savoir qui est le migrant et qui est le bénévole, non parce que les frontières sociales ont disparu, mais parce que les œuvres des uns sont devenues les œuvres des autres, parce que l'agir des uns s'est confondu avec l'agir des autres. (G. Le Blanc et F. Brugère, 2017, pp. 151-152).

Cette impulsion, née de la certitude que n'importe quelle vie équivaut à n'importe quelle autre vie, fait bénéficier le migrant d'une hospitalité, même s'il est ce différent redouté, ce perturbateur en effraction de notre monde, ce passager clandestin à deux pas de chez moi parce qu'il est avant tout une vie ; et l'appréhension de la vie comme valeur exige qu'on ouvre «son chez soi» à la vie qui vient, même sans s'annoncer. L'impulsion hospitalière combat la déréalisation politique du migrant. Elle est une manière de rendre visibles des humains oubliés. Face au désarroi mortel engendré par les pouvoirs terrorisants et la famine, elle peut être l'ultime moyen par lequel une vie est préservée en étant remarquée comme vie qui compte.

Une vie digne d'être vécue, c'est une vie qui aura pu être secourue. Ce futur antérieur de l'hospitalité souligne à coup sûr que l'hospitalité, si elle commence comme une réponse involontaire à un appel au secours lui-même non prémédité, se prolonge nécessairement dans une conviction au futur selon laquelle une vie n'est pas nécessairement une vie si elle n'est pas secourue dans un premier temps, et accueillie dans un second temps comme vie qui compte. (G. Le Blanc et F. Brugère, 2017, p. 94).

La vulnérabilité des vies saisies par le risque de mort, impuissantes à se retourner contre la terreur qui les frappe révèle, de façon crue et immédiate, l'absence de tout soutien comme paroxysme d'une injustice. La société civile, comme l'a fait Œdipe, transgresse ces lois de l'hospitalité, inhospitalières, en répondant à l'appel des migrants. Par son geste, elle appréhende l'hospitalité telle qu'elle se présente en elle-même, au-delà du juridisme auquel elle est réduite dans nos États, en laissant advenir l'horizon de l'infini qui vient se manifester comme donation sans réserve, et vie-pour-l'autre. Cette capacité à prendre en compte l'étranger dans son étrangeté ou sa différence a pour enjeu de montrer qu'autrui, dans l'extériorité non thématizable de son visage, est porte-parole de la transcendance, de l'infini. Elle permet de saisir l'évènement de sa parousie ou, ce qui revient au même, elle permet de montrer que la parousie de l'autre est évènement : elle est l'évènement de la proximité par quoi vient à signification la sensibilité qui est inquiétude pour autrui. Pareille inquiétude, en sa pure et essentielle passivité, renvoie à un passé sans origine, un passé d'avant la naissance de toute conscience, révélant que l'homme appartient originellement à un ordre de bonté. Dans un tel ordre, le "je" perd sa qualité de centre parce que convoqué à répondre à l'appel plus originaire qu'exprime l'extériorité irréductible de la gratuité du Bien dont l'étranger est la trace. « Le visage s'impose à moi sans que je puisse rester sourd à son appel, ni l'oublier ; je veux dire, sans que je puisse cesser d'être responsable de sa misère. La conscience perd sa première place » (E. Levinas, 1972, pp. 52-53). Dans ce registre, proprement levinassien, l'hospitalité apparaît comme une impulsion éthique. En tant que telle, elle est poussée vers le dedans là où l'expulsion est une poussée vers le dehors.

En vérité, chaque peuple est hanté par ces deux figures duales de la souveraineté expulsive et de l'hospitalité impulsive. Chacune d'elles traverse l'État et la société et il serait faux de les opposer en confinant l'un dans le rôle de l'expulsion et l'autre dans celui de l'impulsion. Le clos et l'ouvert traversent l'État et la société ; mais c'est un fait que l'État se referme de plus en plus sur des frontières que des composantes de la société civile récusent en faisant prévaloir un sens universel de l'hospitalité fondé sur la loi de l'hospitalité. Ces impulsions hospitalières éthiques, quelques salutaires qu'elles soient, peuvent-elles résorber la crise des migrants ? Quelle réponse alors apporter à cette crise qui met la reconnaissance à l'épreuve ? Ne convient-il pas, au nom de l'impératif biopolitique

et de la politique de la bonne vie, d'encadrer les scènes de l'hospitalité portées par les individus et les ONG par une république bienveillante ?

3. L'impératif biopolitique³ et la nécessité d'une bienveillance républicaine : pour une promotion de l'hospitalité politique

L'hospitalité, autrefois scellée dans les civilisations anciennes ainsi que le montre la documentation démultipliée que lui consacre Homère dans sa fiction intitulée *Odyssée*, disparaît de plus en plus aujourd'hui dans nos sociétés devenues des forteresses sans portes ni fenêtres. Les civilisations anciennes faisaient de l'étranger un hôte ; nos sociétés contemporaines, très capitalistes, transforment l'hôte en étranger. Ne plus accueillir est devenu l'un des modes d'action principaux de nos gouvernements qui, face à l'appel des migrants, à leur demande de vie, préfèrent brandir des réponses sécuritaires au détriment de l'hospitalité. L'épisode terroriste contemporain, amalgamé dans l'opinion à des vague des migrants, semble être la cause de cette préférence. Mais l'immigration est une forme majeure de notre monde ; elle est devenue, au même titre que la nation, une part de notre réalité qu'on ne peut éviter. « Certes, les souverainetés resserrent les parcelles, renferment les nations sur des espaces mis en frontières. Mais elles ne peuvent ignorer les migrations qui les traversent et qui composent avec elles l'autre réalité de notre monde » (G. Le Blanc et F. Brugère, 2017, p. 32).

En tant que phénomène de notre réalité, elle mérite un traitement adéquat pour la débarrasser des scories qui entachent sa compréhension saine et convenable. Ce traitement, qui suppose une analyse du droit cosmopolitique, demande que l'hospitalité qui en est le corollaire soit interrogée fondamentalement. Et la question de l'être, qui guide toute réflexion soucieuse de percer l'apparence trompeuse de la surface pour la vérité pleinement déployée de la profondeur, sera la question que nous convoquerons ici pour ouvrir les sentiers de ce traitement. La question qui dirigera, à ce niveau de l'analyse, la suite de notre parcours est la suivante : qu'est-ce que l'hospitalité ?

La question de l'hospitalité ne peut être celle de l'angélisme compassionnel avec lequel elle est, le plus souvent, confondue. Elle ne saurait non plus se réduire à la vieille

³ Comme nous l'avons dit dans un texte sur le droit pénal hégélien, la biopolitique désignerait, pour Michel Foucault qui en est l'inventeur, l'action concertée de la puissance commune sur l'ensemble des sujets en tant qu'êtres vivants, sur la vie de la population considérée comme une richesse de la puissance commune et devant être l'objet d'attention en vue de la faire croître et d'en accroître la vitalité.

rengaine de l'accueil héroïque qui laisse entrer un inconnu chez soi pour le métamorphoser. Elle ne se limite pas à l'espace domestique qui risque toujours de laisser perdurer l'autorité du maître. Elle est un dispositif politique de soin apporté à des vies rendues vulnérables. En tant que tel, elle a partie liée avec l'hôpital.

L'hôpital n'est pas à comprendre systématiquement comme étant nécessairement un lieu médicalisé même s'il peut l'être. À l'origine, il désigne un Établissement charitable, une chambre pour recevoir un hôte. Il y a donc hospitalité quand il y a invention d'un lieu dont un hôte décide l'ouverture. Pour le dire autrement et d'une voix rassurée, il y a hospitalité quand il y a un hôpital pour les vulnérables, les pauvres. À l'hôpital, celui qui vient n'est pas rejeté. Nul ne lui demande s'il a de quoi payer. On le laisse entrer et on le soigne. Nous n'ignorons pas les pratiques malveillantes qui ont cours dans ces nombreux lieux de soins où s'exerce une violence intolérable sur le patient qui n'a pas de quoi payer, sur la personne âgée, ruinant par avance tout ce qu'un tel lieu devrait offrir comme accueil. L'hospitalité, c'est la manière d'être conforme à la structure du lieu qu'est l'hôpital. Il faut que cette manière d'être et la structure de l'hôpital se rejoignent. C'est cette conjonction entre la manière d'être et le lieu que Derrida appelle éthique qui, pour lui, est en soi hospitalité. « En tant qu'elle touche à la demeure, au chez-soi, au lieu de séjour familial autant qu'à la manière d'y être, à la manière de se rapporter à soi et aux autres, aux autres comme aux siens ou comme à des étrangers, l'éthique est hospitalité » (J. Derrida, 1997, p. 42). Le geste de prendre soins du malade est cela même par lequel hospitalité et hôpital s'accordent.

L'hôpital n'est pas un hôtel qui est un lieu où on loue une chambre. Louer, c'est annuler l'accueil qui est gratuité. De la chambre pour les hôtes au lieu où l'on soigne les malades, l'hôpital est le dispositif sans lequel aucune hospitalité ne peut exister. Il pourrait être compris, en ce sens, comme une extension de la maison où existe une chambre d'amis. Mais la maison, quoiqu'ayant cette chambre d'amis, qui est aussi chambre des étrangers, est toujours structurée par la nécessité d'une chambre à soi. Or, l'hôpital, c'est la nécessité d'une chambre pour l'autre. Et c'est cela qui fait sa valeur. L'hôpital est la création raisonnée d'un accueil universel, mais provisoire, aucun malade ne gardant indéfiniment la chambre. Il y a hospitalité, non quand un hôte ose l'ouverture grandiose et difficile de « son chez-soi », mais quand un hôpital, en tant que dispositif

politique, crée la répétition routinière de l'accueil. Ce n'est pas l'hospitalité qui crée l'hôpital, mais c'est plutôt l'hôpital qui crée l'hospitalité.

Se réglant sur l'impératif de l'hôpital plutôt que sur le repli éthique de la demeure, l'hospitalité ne peut être rigoureusement portée par l'éthique des arts de vivre individuels, puisqu'elle s'invente depuis des lieux qui sont, de part en part, des dispositifs politiques. Mais aujourd'hui, elle perd sa force d'intégration pour devenir secours à l'intérieur de politiques sécuritaires mises en place par les États. L'accueil, qui suppose un espace en lui-même ouvert, s'amoindrit et se mue, au nom d'une raison humanitaire, en secours organisé avec une logique parfois mécanique de la réponse à l'urgence. L'érection des camps d'asile, qui sont une manière de faire entrer des vies dans l'espace national en les maintenant à l'extérieur, en les éloignant, est l'expression même de cette hospitalité muée en secours.

Le secours est une réponse immédiate à un appel de détresse. Mais aussi vital qu'il soit, il n'est pas l'hospitalité. Comme le disent G. Le Blanc et F. Brugère (2017, p. 114), « secourir n'est pas accueillir ». Au nom de l'idéal cosmopolitique de l'accueil, le secours doit dépasser l'immédiateté de l'urgence pour s'affirmer comme hospitalité, c'est-à-dire comme expression de droit et non comme impulsion hospitalière soutenues par des personnes indignées mues, comme le dit Derrida, par le devoir absolu d'hospitalité.

Kant avait défini et défendu, au XVIIIe siècle, un droit à l'hospitalité pour toute vie menacée. Il avait établi que l'hospitalité n'est pas un avatar compassionnel, mais une norme juridique. Tout individu, dès lors que sa vie est menacée dans son pays, a le droit de demander refuge dans un autre pays à titre provisoire et aucun État, du moment qu'il est une république, ne peut être légitimement en mesure de lui refuser un tel droit. Le droit à l'hospitalité qu'il définit agit en réalité au-delà du seul secours. Il est déjà en lui-même un accueil car pour provisoire qu'il soit, il n'en constitue pas moins un ensemble de garanties qui assure à l'étranger des conditions favorables à son existence dans le nouveau pays. L'hospitalité ne doit donc pas se réduire seulement à l'urgence du secours qui est un fait ponctuel dicté par l'urgence et le risque de la mort. L'accueil est un droit durable même s'il s'avère provisoire. Toute vie a droit, au nom de l'impératif biopolitique, à être secourue, mais certaines seulement peuvent être accueillies. Kant, loin de définir un idéalisme de l'hospitalité fondé sur le rêve inaccessible d'une paix perpétuelle, rend

concevable un certain réalisme de l'hospitalité selon lequel il faut distinguer résolument le droit à l'hospitalité provisoire inconditionnel et la capacité à accueillir durablement un étranger, qui demeure la prérogative du seul État souverain.

Cette capacité, qui doit satisfaire aux exigences de nourriture, de logement et de soulagement psychologique des populations en situation d'exil, ne peut pas être déployée par des États obnubilés par les seuls arguments de la nation et de la souveraineté. De tels États, enfermés dans la fabrication de systèmes de lois déterminés par les règles de la rationalité économique capitaliste ne peuvent répondre à l'appel des migrants que par des politiques de renforcement des frontières. Seule une république bienveillante peut se donner l'objectif de l'accueil. La république n'est pas seulement qu'une forme de gouvernement habitée par l'esprit public ; elle est aussi une façon pour une communauté politique de se tenir dans l'ouvert, en cherchant tout simplement à devenir ami de l'homme, quel qu'il soit.

La bienveillance, attribut naturel de la république, n'est pas un supplément d'âme proposé à titre de correctif à une politique cynique du tout-sécuritaire. Elle est la juste compréhension de la réalité internationale des problèmes qui se posent à une politique nationale et que celle-ci ne peut ignorer, sauf à produire une discursivité de la fermeture totalement fantasmatique, soutenant des identités obsolètes. Ainsi, l'État, en s'élevant au concept de république, s'ouvre raisonnablement aux autres par l'accueil en créant un mélange vertueux qui est la condition d'une haute culture. « Ce mélange a manifestement pour condition la différence et constitue, en tant que fin républicaine, une justification de la différence puisqu'il est évident qu'il n'y a pas de mélange sans constituants préalablement séparés » (S. Chauvier, 1996, p. 157).

La bienveillance républicaine ne consiste pas à laisser entrer tout le monde ; l'hospitalité politique qu'elle induit n'est pas inconditionnée. L'État doit veiller à ce que la présence des étrangers ne prive aucun citoyen de la possibilité d'assurer son indépendance civile. Dire que l'État républicain a le droit et surtout le devoir d'exclure les étrangers si leur présence venait à ôter aux citoyens la possibilité qu'ils ont de pouvoir assurer sinon leur bonheur, du moins leur indépendance civile, n'est-ce pas se rendre frauduleusement complice d'une thèse nationaliste ? À ce propos, S. Chauvier (1996, p. 163) développe une approche édifiante :

Le droit cosmopolitique exclut nécessairement de tels arguments. Si l'étranger peut s'installer sans qu'aucun citoyen ne puisse en pâtir ou dans ses droits ou dans sa possibilité d'acquiescer une indépendance civile, il est nécessairement le bienvenu et c'est même une obligation juridique que de permettre cette installation.

Conclusion

Notre modernité a dépouillé l'hospitalité de sa positivité. Elle a retiré à l'étranger sa profondeur et son aura. Elle ne le voit plus comme un être venant d'ailleurs, mais comme un migrant qui vient menacer sa sécurité. Elle a entretenu le mythe de la fin de l'hospitalité assimilée à la vertu antique. Elle a fait sienne l'idée que l'hospitalité est liée à une forme de civilisation perdue. Nous nous sommes civilisés et avons perdu ce sentiment naturel et cette vertu antique. « Nous ne connaissons plus ce beau lien d'hospitalité, et l'on doit convenir que les temps ont produit de si grands changements parmi les peuples, et surtout parmi nous, que nous sommes beaucoup moins obligés aux lois saintes et responsables de ce devoir, que ne l'étaient les anciens » (A. Gotmann, 2001, p. 27). Le constat est sans appel. Le devoir d'hospitalité s'est perdu au fur et à mesure que la société est devenue plus commerçante, avec des institutions capables de régler de nombreuses relations qui relevaient, avant, du don, de la sociabilité et de la disponibilité des personnes.

Le terme hospitalité, tel qu'il aurait été créé pour la première fois en 1206, renvoie, selon (A. Gotman, 2001, p. 13), à « l'absolue nécessité de l'institution de l'hôpital, puisqu'il signifie l'hébergement gratuit ainsi que l'accueil des pauvres et des voyageurs dans les hospices et les couvents ». C'est dire qu'il n'y a pas d'hospitalité sans hôpital, sans un dispositif de soin qui vienne accréditer l'impératif de l'accueil et de la protection. Cela revient aussi à souligner que l'accueil du démuné comme de l'étranger devient, grâce à de tels dispositifs, une fonction publique et cesse d'être envisagé dans la seule sphère privée de la maison. L'éthique, comme le dit Derrida, ne peut exister que comme hospitalité, mais l'hospitalité, elle, ne peut exister que comme politique. C'est pourquoi, il faut l'instituer en la faisant sortir de ses arcanes angéliques. Elle doit reposer sur une solution politique car elle est la construction d'un lieu, d'un hôpital pour prendre soin des vies fragilisées par le déplacement. Un État ne se soucie de la construction d'un tel lieu que s'il est bienveillant. Et un État n'est bienveillant que s'il est une république. Nos États doivent donc devenir des républiques pour une gestion saine de la crise des migrants.

Références bibliographiques

DERRIDA Jacques, 1997, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Levy.

DERRIDA Jacques, 1997, *Cosmopolites de tous les pays encore un effort*, Paris, Galilée.

FOUCAULT Michel, 2013, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.

GOTMAN Anne, 2001, *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF.

KANT Emmanuel, 1985, *Projet de paix perpétuelle*, Trad. Joël Lefebvre, Paris, Librairie Générale Française.

KANT Emmanuel, 1994, *Métaphysique des mœurs. Doctrine du droit*, Trad. A. Renaut, Paris, Flammarion.

LE BLANC Guillaume et BRUGÈRE Fabienne, 2017, *La fin de l'hospitalité*, Paris, Flammarion.

MBONDA Ernest-Marie, « Immigration, cosmocitoyenneté et justice globale » in CHUNG Ryoa et NOOTENS, Geneviève, 2010, *Le cosmopolitisme. Enjeux et débats contemporains*, Montréal, PUM.

RODIER Claire et PORTEVIN Cathérine, 2016, *Migrants et réfugiés. Réponses aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, La Découverte.